



ACADÉMIE DE MARTINIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Enseignement Supérieur

ENSUP

Affaire suivie par :

Fernand SABIN

Tél : 05 96 52 29 70

Mél : fernand.sabin@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER Cedex

Enseignement Supérieur

Schoelcher, le 29 janvier 2021

Circulaire n° 2021-1 ENSUP du 29 janvier 2021 relative au Dossier Social Etudiant, année 2021-2022

Publics concernés: Mme l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique Adjointe des Services de l'Education Nationale; M le Directeur de la Délégation Régionale Académique d'Information et d'Orientation; Mesdames et messieurs les directeurs des CIO; Mme la Conseillère Technique Service Social; Monsieur le président de l'Université des Antilles; Monsieur le Directeur de l'INSPE; Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements d'enseignement supérieur; Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements d'enseignement du second degré.

Objet: Dossier Social Etudiant (D.S.E), année 2021-2022

Entrée en vigueur: 29 janvier 2021

Référencement : Site académique, rubrique « C'est officiel »

Notice: Le D.S.E est la procédure qui permet aux étudiants de demander, à partir du même dossier, une aide financière (Bourse) et/ou un logement en résidence

Le Recteur de la Région académique de Martinique
Chancelier de l'Université
Directeur académique des services de l'Education nationale

Vu : Le Code de l'Education, et les articles D821-1 à R821-5 relatif aux bourses de l'enseignement supérieur

A titre liminaire, il est important de rappeler que les bourses conditionnent pour beaucoup d'étudiants la réussite universitaire surtout aux Antilles-Guyane où le taux des boursiers est de 53% contre 30% au niveau national.

Par conséquent, le Dossier Social Etudiant (D.S.E.), procédure unique qui permet aux étudiants de demander une bourse sur critères sociaux, est une étape indispensable leur permettant d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures. Elle nécessite donc la mobilisation de tous les acteurs de l'enseignement supérieur pour limiter le nombre de dossiers retardataires.

Le dossier doit être constitué en se connectant au portail messervices.etudiant.gouv.fr, ou via le site Internet du Crous des Antilles et de la Guyane.

Vous trouverez, ci-après, les instructions relatives à la campagne du D.S.E. 2021-2022.

DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE

1 – CALENDRIER DE LA CAMPAGNE 2021-2022

La plateforme messervices.etudiant.gouv.fr est accessible du **20 janvier au 15 mai 2021**

Les demandes de logement s'effectueront à partir du site <https://trouverunlogement.lescrous.fr>

En cochant la case « demande de logement » lors de la saisie, les étudiants et futurs étudiants seront destinataires d'un e-mail les informant de l'ouverture de la Centrale logement.

2 – SAISIE

La procédure étant complètement dématérialisée pour le D.S.E 2021-2022, l'ensemble des pièces devront être déposées lors de la saisie en ligne. Les étudiants et futurs étudiants devront se munir des pièces suivantes:

- Avis fiscal 2020 sur les revenus 2019 de leurs parents;
- Numéro I.N.E.
- Justificatifs de scolarité de leurs frères et sœurs inscrits dans l'enseignement supérieur ou dans un établissement en terminale en 2020-2021.
- RIB au nom de l'étudiant ou du futur étudiant.
- Numéro de téléphone portable et d'une adresse mail de l'étudiant ou du futur étudiant.

Afin de favoriser une instruction rapide du D.S.E., il est indispensable d'effectuer une saisie exhaustive des vœux pour éviter, le plus possible, les modifications apportées au dossier par rapport à la saisie initiale.

3 – GESTION DES FLUX DE CONNEXION

La survenance des « pics » de saisies pouvant conduire à la saturation des serveurs ou à des délais d'attente trop importants, je vous demande d'inciter les étudiants à se connecter le plus tôt possible.

4 – RECEPTION DU D.S.E.

A la fin de la saisie, un e-mail de confirmation est envoyé. Pour la campagne 2021-2022, la procédure étant complètement dématérialisée, les étudiants en situation de rupture numérique devront se rapprocher du Crous pour connaître les modalités de constitution de leur D.S.E.

Aucun dossier ne devra être retourné au Crous / Clous.

REPONSE DU CROUS

Le Crous envoie par e-mail la notification conditionnelle indiquant l'échelon de bourse.

Des pièces justificatives complémentaires pourront être demandées.

MISE EN PAIEMENT DE LA BOURSE

La mise en paiement de la bourse ne sera effective que lorsque les services du Crous seront en possession de toutes les pièces justificatives et de la confirmation d'inscription dans l'enseignement supérieur.

Les inscriptions des étudiants devront nous parvenir via APOGEE ou le module SCOLA.

Le paiement anticipé de la mensualité de septembre interviendra à la fin du mois d'août pour les étudiants dont le dossier a été finalisé avant le 25 août.

Les mises en paiement sont ensuite effectuées le 5 de chaque mois.

INFORMATION DES CANDIDATS

Compte tenu du contexte sanitaire, de nombreuses manifestations en lien avec les étudiants (salons, forums...) ont été annulées. Il est donc capital d'assurer une large diffusion de ces informations afin que les lycéens et étudiants confrontés à des difficultés matérielles puissent entreprendre ou poursuivre des études supérieures dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, les chefs d'établissements veilleront à assurer un suivi particulier pour les futurs étudiants qui sont déjà boursiers de l'enseignement secondaire. En effet, pour ces derniers, la saisie du Dossier Social Etudiant est une procédure nouvelle qui diffère d'une demande de bourse en lycée.

Dans tous les cas, vous voudrez prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter leurs démarches (par exemple, par la mise à disposition d'ordinateurs pour faciliter la saisie en ligne).

Pour vous accompagner, vous recevrez des affiches pour annoncer l'ouverture de la campagne et des guides d'aide à la saisie. En complément de ces documents, les services du Crous peuvent également participer à toutes les actions d'information destinées aux étudiants ou futurs étudiants.

Contact: Crous des Antilles et de la Guyane, Division de la Vie de l'Etudiant: lydie.liber@crous-antillesguyane.fr.

Par ailleurs, une réunion d'information sera organisée par les services du Crous à l'attention de tous les responsables concernés par la mise en œuvre du Dossier Social Etudiant et des assistantes sociales le:

Judi 25 février 2021 de 10h à 12h
Salle polyvalente du Clous – Campus de Schœlcher

Vous voudrez bien me tenir informé des éventuelles difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de ces mesures.

Comme chaque année, le succès de cette opération reposera sur une collaboration étroite entre les différents acteurs et sur une mobilisation de l'ensemble des personnels concernés.

Je compte sur votre participation active et vous remercie pour votre engagement.

Pascal JAN

